



Accueillir, informer et orienter les personnes en situation de handicap

Développer une expertise pour faciliter l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Aujourd'hui, 12 millions de français sont concernés par un handicap permanent ou temporaire (moteurs, sensoriels, cognitifs ou psychiques). La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a eu pour objectif d'éliminer tout obstacle dans le déplacement de ces personnes. Cette formation vous permettra de comprendre les différentes situations de handicap pour mieux les accueillir. Vous serez en mesure grâce aux apports théoriques mais aussi aux mises en situation de repérer les prestataires qui favorise l'accessibilité. Ainsi vous aurez la capacité d'apporter un regard éclairé pour organiser l'accessibilité lors d'évènements culturels et ou sportifs sur votre territoire.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- conseillers en séjour, personnes en charge de l'accueil, directeurs, personnels d'un ERP, saisonniers

Prérequis

- Une documentation de leur destination, un plan pour les mises en situation accueil
- Documentation Tourisme et Handicap si déjà en place

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les grandes familles de handicaps et leurs problématiques
- Acquérir les réflexes comportementaux face aux différents types de déficiences
- Comprendre les exigences des règles d'accessibilité
- Connaître le réseau associatif
- Connaître et comprendre les besoins des personnes en situation de handicap
- Adapter son acte de renseignement (discours, print, web, équipements adaptés...)
- Appréhender l'esprit de la loi de 2005 et les textes législatifs
- Connaître la marque Tourisme et Handicap et les démarches à suivre pour y concourir

Contenu de la formation

- La réglementation
 - Présentation des textes de lois et ce qu'il faut savoir.
 - Présentation des handicaps : Qu'est-ce que le handicap ? Les principales notions et chiffres à savoir.
- Présentation du handicap visuel :
 - Connaître la non-voyance et la malvoyance.
 - Les adaptations techniques.
 - Mise en situation : appréhension de site et de la chaîne de déplacement.

Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne

1C - 1D avenue de Bellefontaine CS 71777
35517 CESSON-SEVIGNE Cedex
Email: contact@institut-tourisme.bzh
Tel: 02 20 06 01 02



Institut du Tourisme

Fédération des offices de tourisme de Bretagne

- Les techniques de guidages
- Les chiens guides, ce qu'il faut savoir.
- Présentation du handicap auditif :
 - Connaître la surdité et la malentendance.
 - Connaître les outils (boucle magnétique, document FALC, vidéo LSF,...)
 - Comment communiquer ?
 - Atelier autour de la communication non verbale.
- Présentation du handicap mental :
 - Connaître la déficience et la différence entre handicap mental et maladie mentale, la méthode du FALC, Comment réaliser une bonne signalétique ?
 - Le handicap psychique et la différence avec le handicap mental.
 - L'accueil des personnes en situation de handicap mental
- Présentation du handicap moteur :
 - Connaître les contraintes architecturales et mise en situation en fauteuil.
 - La mise en accessibilité de son site et de ses contenus
 - Ce que je dois savoir sur mes prestataires et ma destination pour mieux les orienter dans leur parcours client.
- La marque Tourisme et Handicap
 - Présentation des cahiers des charges pour les OT
 - Comment j'engage dans la démarche
 - Faire un état des lieux de sa structure

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Cette formation est animée par une consultante/formatrice dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validés par l'Institut du Tourisme.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation (préalable, à chaud, à froid)
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Suivi après formation : Accompagnement pendant 6 mois
- Un livret de notes de stages est remis à chaque stagiaire. Il comprend l'intégralité de la présentation théorique, un lexique, une liste des fournisseurs.